
Le retour du concept d'institution

André Turmel
Département de sociologie
Université Laval

Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transposer le moi dans l'unité commune; en sorte que chaque particulier ne se croie plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

L'institution constitue une sorte de référence lancinante dans un certain discours public qui gravite autour de la culture, du savoir et des débats d'idées. Le discours scientifique n'est pas en reste sur ce point d'ailleurs. Ce texte vise à en présenter une configuration d'ensemble, à savoir une construction conceptuelle et une articulation dans un réseau théorique ainsi qu'un certain nombre de propositions d'analyse susceptibles d'avoir des échos dans la pratique sociologique.

Si les concepts de culture et de savoir ont, du moins du côté de la sociologie et sans doute aussi du côté des disciplines littéraires, une fort longue feuille de route, il n'en va pas de même pour le concept d'institution. Celui-ci possède en effet une signification vague et variable dans la théorie sociologique moderne et certes bien au-delà de celle-ci. Je signalerai d'abord, mais sans m'y attarder, l'importance du concept dans les premières sociologies, notamment celle de Durkheim et de Weber, où il jouait un rôle central. Par la suite, on assiste à une longue phase d'oubli, sinon d'oblitération pure et simple du concept, oubli sur lequel une histoire de la pensée sociologique devrait revenir éventuellement. Enfin, se remarque au

cours de la période récente un retour sur le concept d'institution auquel on redécouvre des propriétés heuristiques et théoriques passées sous silence pendant un long moment ; j'y reviendrai.

Parmi les éléments constitutifs d'une société, les plus marqués sont les institutions. Elles sont notamment caractérisées par un haut degré de permanence ; elles sont de plus cristallisées, voire sédimentées, dans l'histoire d'une société. À vrai dire, les institutions sont le point nodal de la constitution des personnes en acteurs sociaux ; c'est par et à travers les institutions qu'une personne devient un acteur social doté d'habiletés et de capacités pouvant en faire un membre actif dans une société.

Or, ce concept d'institution demande des clarifications, en particulier une construction théorique, ne serait-ce que parce qu'il est d'usage courant dans le discours circulant de la « doxa » ; on aura sans doute noté l'utilisation courante de la notion d'institution, dans les médias par exemple, pour désigner un fragment de réalité empirique comme l'école, la banque, etc. Ceci constitue un obstacle de taille pour la construction sociologique de l'objet que le chercheur se donne.

Afin d'éviter toute confusion, je commencerai par là ; je m'efforcerai d'abord de distinguer le concept sociologique d'institution de l'usage courant, surtout « doxique » et médiatique, qui en est fait. Il paraît impératif de faire cette distinction, ne serait-ce que pour commencer à travailler hors des gangues de la « doxa » ; condition préalable au travail scientifique en quelque sorte.

Par la suite, je croiserai ce concept avec ceux d'établissement et d'organisation. Pour ce faire, j'aurai recours à des figures diverses de l'institution qui me permettront de poser les vecteurs principaux du concept que je développerai par la suite en le faisant travailler avec les concepts d'établissement et d'organisation pour construire les différences dans un ensemble triadique ; ainsi, je me donnerai les moyens de sortir des impasses auxquelles conduit l'opposition dichotomique institution/organisation. Ces figures sont les suivantes : une figure qui délocalise l'institution pour l'inscrire dans un registre autre que celui de l'espace géographique ; une seconde figure est celle du rituel d'institution (on y examinera les rituels de la leçon inaugurale, de l'attribution des prix scientifiques et des cérémonies qui accompagnent leur remise, de la soutenance de doctorat) ; enfin, une troisième figure concerne la pensée institutionnelle, ses rapports avec la culture, le savoir et ce qui en constitue le point névralgique à l'université : l'excellence.

DEUX CONSTRUCTIONS DE L'INSTITUTION

Institution et établissement

Le concept d'institution est un de ceux autour duquel règne la confusion et l'imprécision la plus grande. Plusieurs en parlent sans se donner la peine de le construire comme si la portion du réel qu'il découpait était d'emblée accessible à l'entendement ou, ce qui est pire, comme s'il existait une sorte de consensus, même vague, sur ce qu'il désigne ou circonscrit.

Pour distinguer tout d'abord l'usage courant, journalistique ou « doxique », du terme et le concept sociologique d'institution, on conviendra, dans un premier temps, que cette notion constitue un vague synonyme pour groupe ou collectivité sinon regroupement de personnes, à savoir un ensemble d'acteurs regroupés autour d'une fonction sociale reconnue, légitime, et dont le comportement est prévisible et attendu. C'est en général ce qui est entendu dans l'opinion lorsqu'on parle d'une prison, d'un hôpital ou d'une école en tant qu'institution. En effet, un hôpital remplit une fonction sociale particulière qui tourne autour des besoins de santé; y est prévisible le comportement des acteurs qui en sont partie prenante: médecins, malades, techniciens, personnel de soutien (Giddens, 1987: 8).

Une telle conception de l'institution prévaut encore largement de nos jours, y compris en sociologie. Ainsi, par exemple, dans un livre qui retrace le mouvement des droits de l'enfance, le sociologue américain Joseph Hawes soutient que le XIX^e siècle a été le siècle de *The Age of Institution Building*. Il paraît intéressant pour notre propos de voir ce qu'il entend par institutions dans ce contexte; la lecture de la liste de ces « institutions » est fort indicative à cet égard: *Public Schools, Houses of Refuge, the Children's Aid Society, the Society for the Prevention of Cruelty to Children* (Hawes, 1991: 11 et s.). De quel type d'institution s'agit-il à vrai dire dans cette étude de Hawes sur les droits de l'enfance au XIX^e siècle américain?

Une première distinction peut être introduite ici qui contribuera à une nécessaire clarification conceptuelle. Il s'agit de la distinction institution-établissement qu'il paraît nécessaire de poser afin d'éviter quelque forme d'amalgame voire de confusion entre les deux. Une institution n'est pas et ne saurait être confondue avec un établissement scolaire, hospitalier ou carcéral. L'établissement est d'abord un lieu physique et géographique où se déroulent un certain

nombre d'activités articulées autour d'une fonction sociale. L'institution doit en effet être conceptuellement et empiriquement distinguée de l'établissement; ce dernier constitue un existant empirique, au sens de lieu et d'espace historiquement situé et daté. L'institution peut s'y manifester, s'y matérialiser généralement, sans jamais toutefois se confondre terme à terme avec l'établissement. Il y a amalgame entre les deux, lorsque l'institution, rabattue et réduite sur l'établissement, devient plus ou moins son synonyme, se confondant avec lui en quelque sorte. Parler d'institution dans ce dernier cas relève du langage courant et du discours circulant.

À cette première distinction, se superpose une seconde qui concerne les différences qui marquent institution, établissement et organisation. On conviendra qu'il importe de ne pas confondre les termes de ce tryptique et que, dans cette foulée, se dessine la nécessité impérative, sur le plan conceptuel, d'établir des distinctions claires entre institution, établissement et organisation.

Pourquoi une telle nécessité? Diverses raisons peuvent être invoquées à cet effet, d'autant qu'un certain discours, y compris sociologique, avance que ces prétendues « institutions » et encore davantage ces établissements sont en fait des organisations au sens le plus classique du terme. Cela a pour effet de donner des frissons, existentiels, et même des poussées d'urticaire à certains qui y voient un crime de lèse-majesté : jamais l'université, noble institution entre toutes, tournée vers le haut-savoir et les autres activités dites supérieures, ne saurait être rabattue ou confondue avec une organisation, vulgaire en quelque sorte parce qu'orientée vers le profit comme des firmes du secteur économique, telles que Bombardier, Banque Nationale, Hydro-Québec, MIL Davie, etc. Ce qui revient à dire qu'une prison, un hôpital ou une école sont aussi des organisations fonctionnant selon les paramètres organisationnels habituels avec une hiérarchie de pouvoir, une structure formelle et informelle d'autorité, une division du travail, un contrôle des tâches, des contraintes budgétaires, etc.

Jamais donc l'université ne saurait être une organisation au sens brièvement évoqué. Ils sont nombreux à le dire et à l'affirmer haut et fort. Un Freitag (1993 : 11)¹, par exemple, défend vigoureusement

1. Freitag défend cette position dans un texte qui ne concerne pas *a priori* la construction conceptuelle de l'institution. Son propos concerne plutôt l'université comme lieu de production de connaissance; faisant un véritable

cette position : « Les universités, avant d'être des organisations, sont [...] des institutions. » Et de dénoncer la « mutation fondamentale de la nature de l'université, qui la fait passer du statut sociétal [...] d'institution de formation à celui d'organisation [...] de production et de contrôle, et que cette mutation est pernicieuse non seulement pour l'université mais aussi pour la société qui y perd son dernier lieu institutionnel de synthèse et d'orientation critique » (1993 : 9).

Cette opposition dichotomique institution/organisation², relativement courante au demeurant, pas très originale parce que récurrente tel un leitmotiv lancinant dans le discours critique, est fondée sur des distinctions qu'il convient d'examiner de plus près. Il s'agit en fait de la distinction wébérienne de la rationalité en valeurs (ou culturelle) et de la rationalité instrumentale ; on sait que la seconde caractérise la société actuelle et qu'elle est à la source du thème wébérien du désenchantement du monde.

Freitag reprend à son compte cette distinction qui oppose d'une manière radicalement manichéenne l'aspect institutionnel marqué par la priorité des fins à l'aspect organisationnel axé sur la priorité des moyens. De sorte que « l'institution se définit par la nature de sa finalité, qui est posée, définie et rapportée au plan global et universel de la société, et elle participe elle-même du développement « expressif » des valeurs à prétention elle aussi universelle qui sont propres à la fin qu'elle sert » (1993 : 11). Par opposition à celle-ci, « l'organisation se définit de manière instrumentale : elle appartient à l'ordre de l'adaptation des moyens en vue de l'atteinte d'un but ou d'un objectif particulier » (1993 : 11). On voit là se profiler l'idée d'utilité, d'efficacité et d'efficience, composantes incontournables de la rationalité instrumentale.

plaidoyer en faveur de la position critique de l'université, il n'en procède pas moins de l'opposition très conventionnelle entre institution et organisation.

2. Opposition reprise en écho lointain par Jean-Jacques Simard (1995 : 20-21) : « Une université est aussi une organisation, mais c'est d'abord une institution. » On remarque la concession de taille faite à l'organisation. Qu'est-ce à dire ? « Mais si la direction d'un département exige certaines aptitudes administratives, ce n'est pas ce qui la caractérise spécifiquement. Il s'agit plutôt d'exercer un rôle dans une institution. » Il suffisait d'y penser : c'est une question de hiérarchie, il y a des choses importantes et d'autres moins. J'aimerais faire remarquer que les facultés d'administration ne font rien d'autre qui ont, au préalable, fait l'inversion structurale de l'ordre des priorités.

Une construction aussi dichotomique aboutit fatalement dans des impasses insurmontables et stériles du type de celles qui jalonnent l'histoire de la sociologie : positivisme et herméneutique, analyse quantitative et analyse qualitative, micro et macro, rapport de force et rapport de sens, etc. Et la liste n'est pas exhaustive puisqu'on pourrait la compléter par institution et organisation qui en est la reprise sous une autre forme toutefois. Les conséquences de la dichotomie manichéenne sont pourtant patentes. Outre le fait que dichotomiser conduit inévitablement à hiérarchiser les termes de l'opposition, il importe d'ajouter que cette hiérarchie prend forme d'après la figure scalaire de l'échelle, articulée sur le contraste sinon la différence haut-bas qui fonde symboliquement et la préséance et l'ordre culturel de priorités qui assurent la configuration des activités en question³.

Les activités fondées en finalité sont de la sorte situées en haut dans l'espace scalaire alors que les activités instrumentales sont reléguées au bas de l'échelle. Cette figuration de deux types d'activité n'est pas neutre, peu s'en faut, mais elle porte à conséquence. Qu'on en juge!

Au cœur des finalités que l'université a assumées et développées dans la civilisation occidentale se trouve l'idée d'une prise en charge réflexive d'un idéal civilisationnel à orientation universaliste, lequel implique en même temps la transmission critique des acquis essentiels du passé et la synthèse systématique des nouvelles connaissances [...] la vocation de l'université est inséparable de l'idée d'une certaine transcendance du monde de l'esprit, de la science et de la culture, et de l'exigence d'unité réfléchie qui lui est propre (Freitag, 1993 : 11).

3. Les intellectuels et les universitaires possèdent la prodigieuse capacité de se faire la part assez belle dans ce genre de débats qui président à la construction d'une représentation des catégories sociales en acte. De façon laconique et même un peu lapidaire, ils ont la bonne conscience de se situer, dans l'espace scalaire, en haut, c'est-à-dire du côté des nobles activités de l'esprit alors qu'ils relèguent au bas de l'échelle tout ce qui est gestion, organisation, direction, administration, c'est-à-dire toute tâche mercantile reliée à l'organisation des hommes ou l'administration des choses. Ce sont, pour paraphraser ma collègue Nicole Gagnon, des parvenus du discours critique. À cet égard, il est d'ailleurs assez remarquable de constater à quel point les tenants du discours critique sont, par rapport à l'organisation, dans une position d'incertitude totale : ils ne sont jamais aussi magistraux et péremptoirs que lorsqu'ils s'attaquent à l'organisation, sans doute parce que leur discours ne produit en retour aucun effet, aucun, sur le réel social (Turmel, 1992).

À côté de la noblesse et de la hauteur d'une telle idée de l'institution universitaire, on comprend sans peine à quel point l'activité instrumentale et ce qui en ressort (l'organisation, la gestion, l'administration) est *a priori* et systématiquement dévaluée. L'organisation universitaire est d'emblée et toujours vue comme un monstre froid qui ne peut avoir pour but que de galvauder l'activité de l'esprit et d'instrumentaliser l'activité de connaissance. On doit néanmoins se demander pourquoi, aux yeux de ceux qui se définissent comme des « penseurs », l'organisation paraît toujours triviale et vulgaire. Un des effets directs d'une telle construction symbolique consiste à vouloir préserver à tout prix, y compris au prix d'un aveuglement systématique, le caractère institutionnel de l'université, et ce à quoi il renvoie : la vie de l'esprit, une image de la connaissance à laquelle universitaires et chercheurs croient et dans laquelle ils investissent.

Toute cette construction achoppe sur l'opposition binaire institution/organisation, érigée de manière dichotomique et manipulée de façon manichéenne dans les débats, le plus souvent tautologiques, qui déchirent les sciences sociales⁴. Afin d'échapper aux impasses de cette pensée et de surmonter la pauvreté conceptuelle navrante à laquelle elle conduit, je propose d'introduire un troisième terme, celui d'établissement, et de voir comment ce tryptique modifie de façon fondamentale la conceptualisation de cette portion de la réalité, en déplaçant la construction qui peut en être proposée par ailleurs.

4. Sur le plan épistémologique, Nicole Ramognino a analysé de façon magistrale ces débats dichotomiques stériles qui jalonnent l'histoire des sciences sociales, de la sociologie en particulier. Elle en indique une des principales conséquences : l'impossibilité de construire une science cumulative et positive (non positiviste par contre). Voir en particulier dans *L'observation dans les sciences sociales* (1996), essentiellement la première partie : « Pour une axiomatique du social ou pour une pragmatique de la recherche ? ».

De mon côté, j'ai indiqué sur un autre plan, celui de la pratique des intellectuels critiques, en quoi la forme de leur discours – critique il va de soi – constitue une pratique professionnelle privilégiée dans laquelle ils défendent d'abord leur place et leur position dans le champ intellectuel et dans la division du travail. Leur place est principalement, sinon exclusivement, celle qu'ils occupent sur l'échelle scalaire du côté des nobles activités de l'esprit à l'encontre de tâches mercantiles et utilitaires. Je soumets que cette proposition générale est on ne peut plus pertinente dans le cas qui nous occupe ici, celui de la dichotomie institution/organisation (Turmel, 1992).

Ainsi on avancera que l'université est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche, c'est-à-dire un espace physique et géographique localisé où se déroulent les activités concernées. Cet établissement est à la fois, conjointement et indissociablement, une institution et une organisation. Convenons d'abord, ce n'est certes pas ce qu'il y a de plus important, mais on ne peut ni en faire abstraction ni l'avilir au titre de l'utilité ou de l'instrumentalité, que l'établissement possède une dimension organisationnelle avec une structure formelle et informelle d'autorité, une hiérarchie de pouvoir, des budgets, une administration, une gestion du personnel, etc. En certaines périodes historiques, c'est le cas actuellement, cette dimension peut devenir prépondérante et même déterminante. Mais il n'y a pas de fatalité, c'est-à-dire de déterminisme, à cet effet.

En quoi consiste dès lors l'institution eu égard à l'établissement universitaire? D'abord en ceci que l'institution ne doit en aucun cas être confondue avec l'établissement. En ce sens, le syntagme « institution universitaire » est trompeur. L'institution loge à l'université laquelle, dès lors, en constitue l'espace et le lieu géographique non exclusif d'ailleurs. On s'interdira certes d'amalgamer l'institution à l'université-établissement sous peine de la pire confusion conceptuelle; ces deux entités ne sont pas interchangeables l'une avec l'autre dans la mesure où elles renvoient à deux fragments différents de réalité qui doivent conceptuellement être distingués.

Dans la perspective d'une démarcation entre institution et établissement, j'avancerai ensuite l'hypothèse que l'institution constitue un ensemble de dispositions et d'aménagements qui sont culturellement et socialement construits autour d'une activité sociale et qui tendent à se perpétuer dans l'espace et le temps. Autrement dit, « *stable designs for chronically repeated activity sequences* » (DiMaggio et Powell, 1991 : 25). L'établissement s'avère l'espace géographique dans lequel l'institution se matérialise empiriquement, mais dont elle demeure distincte par ailleurs.

Ce qui soulève la question suivante: est-il possible de concevoir l'institution sans établissement qui lui corresponde de quelque manière? L'institution littéraire, par exemple, existe d'elle-même sans établissement concret qui la supporte. Gérard Fabre en donne aussi un exemple frappant à propos de l'institution de la quarantaine dans le domaine sanitaire. S'il y a eu des léproseries à l'époque des épidémies de lèpre, des lazarets à celle de la peste, des sanatoriums à celle de la tuberculose, il n'y a pas de *sidatoriums* à l'époque actuelle! Il paraît vraisemblable qu'un établissement tel que le

sidatorium ne verra pas le jour. Qu'est-ce à dire du point de vue de l'institution? Je souscris à la proposition de Fabre, à savoir « que les établissements révèlent la nature des institutions, à telle ou telle phase historique: ils constituent des « analyseurs » irremplaçables »⁵. Qu'il n'y ait pas d'établissement spécifique destiné au sida constitue un cas extrêmement intéressant pour l'argumentation que je présente ici. Les raisons en seraient d'abord la connaissance des voies et des modes de transmission du virus, puis l'approche éthique de la maladie. « L'institution sanitaire contre le sida n'a nul besoin d'un établissement spécifique pour légitimer son intervention: son efficacité se situe ailleurs, à l'interface des gestions médicale et politique de l'infection »⁶.

Retour à l'institution, et ce sera mon troisième point. Cet ensemble de dispositions et d'aménagements qui définissent l'institution concerne, au premier chef, les activités de recherche et d'enseignement de l'établissement universitaire. On parlera donc de l'institution de la recherche qui loge à l'université, mais aussi ailleurs dans des centres de recherche de type INRS ou CNRS et même dans l'entreprise; et aussi de l'institution de l'enseignement qui loge à la fois à l'université et ailleurs (enseignement à distance). Ce qui veut dire que l'institution de la recherche ne se matérialise certes pas seulement dans l'établissement universitaire, car elle n'y est pas concentrée en totalité. D'autres établissements accueillent également cette institution. Il en va de même pour l'institution de l'enseignement.

La question mérite d'être posée de façon incontournable. Quelle est l'institution dans le cas qui nous occupe? J'ai proposé d'introduire une distinction entre établissement et institution, puis une seconde entre ces deux notions et celle d'organisation. Le tryptique permet de sortir des impasses de la dichotomie – toujours manichéenne – institution/organisation qui sont de quelque manière une reprise des oppositions classiques qui jalonnent et le plus souvent stérilisent l'histoire de la sociologie.

Je sou mets donc la nomenclature d'institution de recherche, d'institution d'enseignement, d'établissement universitaire et d'organisation universitaire afin de clarifier le débat, c'est-à-dire de sortir des querelles circulaires opposant institution à organisation.

5. Voir p. 99.

6. Voir p. 102.

J'avance aussi deux autres propositions: d'abord que l'institution de recherche se matérialise et loge à l'université, mais aussi dans d'autres établissements de type INRS, CNRS ou Académie des sciences. Ensuite qu'une institution peut fort bien exister socialement, être très prégnante sur la scène du social, sans que lui corresponde nécessairement et *a fortiori* un établissement.

Institution et environnement

Après avoir construit des articulations et des différences entre institution, établissement et organisation, je me pencherai par la suite sur les rapports entre institution et environnement ou, plus précisément, entre établissement et contexte institutionnel. Qu'il soit ou non porteur d'une institution au sens précité du terme, tout établissement prend place dans un environnement ou un contexte institutionnel où circulent des flux d'échanges dans le cadre plus englobant de rapports et de relations dont on s'efforce de préciser la nature à l'instant.

Cette proposition est à l'effet que les établissements ne sont pas uniquement des réseaux complexes d'activités et de rapports sociaux, mais qu'ils surgissent et se développent dans des contextes institutionnels qui les soutiennent, leur permettent de se développer, tout en les nourrissant en quelque sorte si on autorise la métaphore: la réponse fournie par un établissement eu égard à un problème donné suppose un système de connaissances empiriques dont l'institution s'avère la pièce maîtresse.

C'est dire que l'activité sociale dans les sociétés dites modernes est fortement structurée par des règles institutionnelles qui peuvent prendre la forme, soit de connaissances, soit de prescriptions, soit d'énoncés culturels quant à la façon dont la société peut et doit fonctionner. Le contexte institutionnel fournit aux établissements des savoirs, des règles, des procédures et des pratiques légitimes qui constituent l'armature, institutionnelle, de l'établissement. On y inclut aussi le réseau de relations sociales et de conduites qui composent et entourent un établissement.

À cet égard, je précise que j'entends par contexte institutionnel l'ensemble complexe des connaissances et des règles culturelles qui confèrent une signification et une valeur à des entités et à des activités sociales en les intégrant dans des schèmes plus larges; ce qui veut dire qu'à la fois les modèles d'activités sociales et les

acteurs, individuels ou collectifs, qu'ils concernent sont construits socialement par ces règles et ces savoirs institutionnels plus englobants. L'institutionnalisation, de son côté, renvoie donc au processus par lequel ces acteurs et ces modèles d'activités sont constitués cognitivement et normativement sur le plan social; ainsi ils sont pratiquement tenus pour acquis puisqu'ils sont légitimes et que leurs conduites sont attendues.

Ces propositions veulent dire que les différents acteurs sociaux (de la personne au collectif et à l'État) ne sont pas des entités « réelles », empiriques et concrètes, mais plutôt des formes institutionnelles redevables de ces connaissances et de ces règles plus larges, variables dans l'espace-temps. Ainsi le cher individu et le non moins cher individualisme des temps modernes, dont on se gausse tant en certains cercles, ne sont rien d'autres que des constructions sociales basées sur des savoirs pratiques et matérialisées dans des formes et des règles institutionnelles plus larges; ce ne sont pas des entités « réelles » qu'on doit prendre pour acquises une fois pour toute. Au contraire, en tant que constructions historiquement situées et datées, je soumets que l'individualisme constitue une institution de l'époque contemporaine.

La principale force institutionnelle, à la fois règle et norme, mais surtout forme de connaissance qui joue et pèse sur les établissements à l'heure actuelle, est ce qui caractérise l'ensemble des sociétés occidentales, selon les analyses de Weber, à savoir la rationalité dans ses différentes manifestations: rationalisation du social, rationalisation économique et administrative, etc. Qu'on la nomme comme bon semblera, idée, représentation, principe d'organisation, donnée factuelle, la rationalité constitue une force institutionnelle légitime déterminante, d'autant plus qu'elle fait corps avec la modernité dont elle semble être le trait le plus saillant.

On entend par rationalisation, non pas le vague terme de mise en ordre, mais plutôt la structuration de la vie quotidienne dans le cadre de connaissances et de règles culturelles impersonnelles, standardisées et régularisées; il s'agit par ailleurs de l'organisation sociale tendue vers un objectif collectif. Ces différentes rationalisations deviennent opératoires à travers des savoirs, des règles et des procédures légitimes, donc institutionnels, qui fonctionnent dans une symbolique elle-même hautement rationalisée et dans le discours qui l'accompagne; cette symbolique s'avère prégnante, bref dotée d'une efficience certaine, pour les établissements qui en procèdent dès lors largement.

Les deux propriétés les plus manifestes de cette symbolique sont les suivantes : elle fonctionne, sur le plan cognitif, selon des prescriptions anonymes, légitimes et rationalisées qui portent au jour des buts sociaux à poursuivre ainsi que les moyens les plus appropriés pour les atteindre. Cette symbolique est de plus hautement institutionnelle en ce sens qu'elle se situe au-delà de la discrétion et de l'arbitraire de tout acteur et de tout établissement. À cet égard, ces prescriptions légitimes sont tenues comme allant de soi, car on ne les questionne pas puisqu'elles paraissent « naturelles » en quelque sorte aux acteurs.

J'aimerais donner une ou deux illustrations de cette rationalité institutionnalisée. Dans un hôpital par exemple, on trouve de façon systématique un type identique d'activités de santé : des unités de chirurgie, de médecine interne, d'obstétrique, etc. C'est de cette façon que se conçoit un hôpital dans les sociétés modernes. Il ne viendrait à personne l'idée de concevoir, voire d'organiser, un hôpital comme on le faisait au XVII^e siècle selon les indications que nous en donnent Foucault (1972) pour l'Hôpital Général et Rousseau (1989) pour l'Hôtel-Dieu de Québec. Dois-je rappeler ici que l'hôpital des XVI^e et XVII^e siècles n'a que fort peu à voir avec ce qu'on entend aujourd'hui par hôpital : ce n'est pas un lieu de soin, mais un lieu de charité où il n'y pas de médecin, voire un lieu d'enfermement pour les exclus (vagabonds, prostituées, etc.). Ce n'est qu'au milieu du XVIII^e siècle que l'hôpital se transforme peu à peu en un lieu de soin où les médecins pratiquent leur art.

À l'inverse, concevoir aujourd'hui un nouvel hôpital sur des bases totalement inédites entraînerait de façon quasi certaine de fortes résistances devant l'inconnu que représenterait quelque autre forme d'établissement hospitalier. Ainsi en est-il de l'organisation de l'université, aujourd'hui largement soumise à la rationalité administrative ; peut-on la concevoir sans faculté, sans département ou sans laboratoire de recherche sur des bases tout à fait inhabituelles ?

On comprend que cette conception relève d'un système classificatoire fortement institutionnalisé, à base de connaissances pratiques qui agit comme forme préfabriquée, à la fois cognitive et normative, pour tout établissement hospitalier ou universitaire. Il en va de même pour la définition et la mise en œuvre effective des professions, du moins celles qui relèvent du Code des professions. La délégation d'activités, le jugement par les pairs, la corporation qui contrôle les titres donnant accès à la pratique et la protection du

public constituent des prescriptions très institutionnelles et surtout très rationalisées dans un champ d'activités données.

On assiste ainsi à une croissance des forces institutionnelles dans la société qui se généralisent de plus en plus. Cette symbolique socialement construite en un ensemble d'éléments institutionnels rationalisés crée du même coup les conditions requises et l'impulsion nécessaire afin que se généralise une rationalisation du social. Ces règles et ces savoirs institutionnels rationalisés sont donc incorporés comme éléments constitutifs de tout établissement d'une société moderne; avec comme conséquence la bureaucratie et ce qui s'ensuit... Institutionnalisée, la rationalité devient une symbolique porteuse d'un potentiel d'activité étonnant.

Institution et rituel

Dans un second temps, la réflexion se déplace vers le rituel d'institution, étant entendu que l'institution, au sens précité, est fortement marquée par le rituel cérémonial. Cette dernière affirmation présuppose de quelque manière le caractère central du rituel dans la vie sociale, celle-ci se déroulant en effet sur la base d'une forte dose de ritualité. Cette proposition sur la ritualité du social constitue ici un postulat de départ.

Que l'on comprenne bien mon propos: si l'établissement se révèle un analyseur incontournable de l'institution, j'avance que le rituel se trouve à en être le révélateur irremplaçable. L'institution se remarque aux rituels qu'elle met en place, mieux, qu'elle met en scène. J'évite, puisque tel n'est pas l'objet de cette réflexion, de revenir sur les détails d'une théorie du rituel. Sinon pour réaffirmer qu'il s'agit avant tout d'une activité collective, regroupant une multiplicité d'acteurs, qui produit de la sociabilité, une qualité de lien social qui n'était pas là avant; il n'est pas simplement de l'ordre de l'assertion, car il ne fait pas que dire les choses. Le rituel ajoute quelque chose qui n'était pas là au départ (Molino, 1978).

Afin d'illustrer mon propos, j'avance dans un premier temps que le rituel institutionnel universitaire met en jeu des constructions de l'institution – avec des effets sur la culture et le savoir – que je m'efforce de distinguer par la suite; le rituel sur lequel je voudrais m'arrêter est celui de la leçon inaugurale.

L'exemple suivant paraît probant à cet effet: lorsqu'il fut élu au Collège de France en 1981, Bourdieu accédait à ce qui constitue

l'établissement le plus prestigieux du système universitaire français, sa clé de voûte et son sommet en quelque sorte. D'autres noms connus l'avaient précédé au cours de la période récente: Lévi-Strauss, Barthes, Foucault, Duby, Veyne, Dumézil, etc. Entrer au Collège de France constitue à la fois l'achèvement et la consécration d'une carrière universitaire en France. Bourdieu y prononça en avril 1982 une leçon inaugurale intitulée *Leçon sur la leçon*, qui fit quelque bruit à l'époque. Il y prenait en effet la leçon inaugurale comme objet d'analyse, en se demandant: qu'est-ce qu'une leçon inaugurale? De quel droit un acteur est-il autorisé à prononcer ce discours légitime? Je ne résiste pas à la tentation de citer le tout premier paragraphe de la *Leçon sur la leçon*:

On devrait pouvoir prononcer une leçon, même inaugurale, sans se demander de quel droit: l'institution est là pour écarter cette interrogation, et l'angoisse liée à l'arbitraire qui se rappelle dans les commencements. Rite d'agrégation et d'investiture, la leçon inaugurale, *inceptio*, réalise symboliquement l'acte de délégation au terme duquel le nouveau maître est autorisé à parler avec autorité et qui institue sa parole en discours légitime, prononcé par qui de droit. L'efficacité proprement magique du rituel repose sur l'échange silencieux et invisible entre le nouvel entrant, qui offre publiquement sa parole, et les savants réunis qui attestent par leur présence en corps que cette parole, d'être ainsi reçue par les maîtres les plus éminents, devient universellement recevable, c'est-à-dire, au sens fort, magistrale. Mais mieux vaut éviter de pousser trop loin le jeu de la leçon inaugurale sur la leçon inaugurale: la sociologie, science de l'institution et du rapport, heureux ou malheureux, à l'institution, suppose et produit une distance insupportable, et pas seulement pour l'institution; elle arrache à l'état d'innocence qui permet de remplir avec *bonheur* les attentes de l'institution (Bourdieu, 1982: 7).

Je soumets que la leçon inaugurale constitue un rituel d'institution, de l'institution de la recherche. Rituel qui prend place au Collège de France, lequel constitue par ailleurs un établissement, voire une organisation universitaire, à caractère particulier certes, mais qui accueille en son lieu des institutions et des rituels tels que la leçon inaugurale. La leçon inaugurale, rituel d'institution *sui generis*, génère des forces sociales qui n'étaient pas là au départ: l'acteur est autorisé à parler avec autorité, sa parole devient discours légitime et acquiert un statut magistral parce qu'elle est attestée par la présence de maîtres éminents, nous dit Bourdieu.

Qu'on pense d'autre part au doctorat, plus spécifiquement à la soutenance de thèse, rituel classique certes, mais surtout rite de passage qui consacre en quelque sorte l'intronisation de l'impétrant parmi les pairs: la solennité de l'événement, le cérémonial qui pré-

side à la séance, la formalité liée à la situation, tout concourt à rappeler la permanence de l'institution, c'est-à-dire la réalisation immanente du groupe dans ses dispositions et ses aménagements spécifiques par-delà la variabilité des acteurs historiques en cause. Et comme les anthropologues l'indiquent, tout rituel de passage est marqué au coin de l'épreuve et de la souffrance...

À partir de l'exemple des prix scientifiques, institution par excellence, soit des prix Nobel de science, soit, à une autre échelle, les prix scientifiques du Québec, on construira la distinction et l'articulation entre institution et rituel.

L'institution prix Nobel organise annuellement une cérémonie solennelle de remise de prix, la solennité étant au cœur de l'événement, celui-ci est d'autant plus solennel que le rituel est rigoureusement et formellement prescrit puis observé: présence du roi, protocole, code d'habillement, discours magistral, titre, prestige, etc. La cérémonie et le rituel sont au cœur de toute institution, celle-ci étant inconcevable sans le rituel qui en constitue le mode d'existence le plus éclatant et la matérialisation en quelque sorte.

On ne saurait sous-estimer la valeur des rituels institutionnels de l'activité sociale et des établissements pas plus que le critère cérémoniel rattaché à certaines fonctions des établissements et de leurs activités. Les rituels possèdent une fonction nécessaire de légitimité sur laquelle je ne m'étends pas sinon pour dire qu'elle maintient les apparences d'une cohésion sociale et qu'elle fait preuve de la justesse de l'activité en question.

Ce qui importe par contre, c'est de voir à quel point ces rituels cérémoniels sont incorporés à la pratique même de l'activité sociale et de l'établissement. On conviendra toutefois que la survie de certaines activités et établissements, en particulier ceux qui évoluent dans un contexte institutionnel fort, dépend de la façon dont ils intègrent les rituels cérémoniels à leurs pratiques. Mentionnons qu'une des principales traces laissée par la Révolution tranquille concerne, au moins dans le champ de l'éducation, l'abolition, presque brutale, des rituels cérémoniels qui caractérisaient par exemple le collège classique et l'université d'alors; par contre, on remarque leur retour graduel dans les années 1980 avec les lancements de publication, la collation des grades, la leçon inaugurale ou la conférence publique, les vins d'honneur, le bal, etc.

Ces dernières réflexions sur le rituel d'institution m'amènent à introduire quelques considérations sur le concept de culture.

Au-delà d'une définition classique de la culture comme un ensemble de valeurs, on peut l'envisager sous un autre angle en tant que manière de faire, de sentir ou d'agir ; ou encore comme un corpus de connaissances partagées (le dictionnaire culturel d'une société), bref, en tant qu'intelligibilité du monde. Comment dès lors construire cette intelligibilité du monde sans la réduire à une perspective étroitement cognitive ? Reste par ailleurs le problème de savoir ce que cette culture indique et esquisse de la conduite des acteurs et, éventuellement, de l'organisation des établissements. Au-delà d'une non moins classique problématique de la socialisation – plutôt insatisfaisante au demeurant –, la question demeure entière de savoir comment la culture interpénètre et la conscience et l'intentionnalité de l'acteur.

Quelle est la place de l'institution et du rituel à cet égard ? Les institutions sont en quelque sorte des descriptions de la réalité, des explications de ce qui est ou n'est pas, de ce qui peut être ou ne peut pas être. Elles sont des récits d'ordre culturel sous l'autorité desquels l'activité sociale émerge et les différentes entités ou groupes sociaux entretiennent des rapports vivants de production et d'échange entre elles. Le concept d'institution en tant qu'ensemble de dispositions et d'aménagements culturellement et socialement construits autour d'une activité sociale renvoie à des règles culturelles et des savoirs pratiques.

On évitera de rabattre la culture sur l'institution pas que de réduire la culture à des règles de conduites, car elle possède un aspect ontologique qui définit l'être du social, de l'acteur et de l'action et assigne de surcroît du réel à ces entités. Mais c'est par et à travers l'institution que l'acteur parvient à s'ancrer dans une culture donnée et spécifique en intégrant ses règles et ses normes ainsi que l'intelligibilité particulière qui est la sienne. L'institution constitue le canal d'accès privilégié de l'acteur à la culture, le rituel étant ce qui confère légitimité et puissance à cette culture.

LA PENSÉE INSTITUTIONNELLE

Dans un troisième temps, sont abordés les rapports entre institution et connaissance dont je pose qu'ils occupent une position cardinale dans la construction du concept d'institution. De façon minimale au point de départ, une institution est d'abord une conven-

tion entre acteurs; mais pour qu'elle devienne une institution légitime, j'avance qu'il lui faut de façon parallèle une convention de type cognitif afin de la soutenir au sens de la rendre plausible et vraisemblable. Si la culture constitue un schème d'intelligibilité du monde⁷, l'institution recèle de son côté des règles, des normes et, c'est ce qui nous intéresse surtout ici, des savoirs pratiques et de la connaissance empirique. Tout en s'efforçant de les distinguer, on se demandera ce qui lie ces savoirs pratiques et la pensée institutionnelle.

Qu'il existe des formes de pensée institutionnelle, on en convient d'autant plus qu'on a au préalable posé que l'acteur accède à la vie sociale, aux différents processus sociaux qui forment la trame même de la vie en société, par et à travers l'institution. Ce faisant, il accède non seulement aux normes et aux règles qui prévalent, c'est-à-dire aux procédures de régulation des conduites, mais aussi à une pensée instituée⁸: une pensée déjà constituée, prégnante et active dans une institution. Elle a pour effet de fournir au sujet un mode de fonctionnement heuristique/cognitif immédiatement opérationnel. Il passe dès lors au statut d'acteur social au fur et à mesure que l'institution l'habilite peu à peu dans ses capacités, dans son savoir-faire, mais aussi dans ses connaissances du réel social: l'intelligibilité en tant que mode d'appréhension – à la fois compréhension et explication – de ce même réel social.

Qu'entend-on par pensée institutionnelle, au-delà des clichés habituels en la matière tels que idéologie, pensée dominante, institutionnalisation des savoirs, etc.? Le nom de Foucault vient sans doute à l'esprit de ce point de vue, lui dont les travaux demeurent attachés à une critique radicale des institutions dans la mesure où celles-ci passent quasi littéralement une camisole de force au corps des sujets; d'une façon certaine, les institutions traversent la pensée individuelle et façonnent les corps selon leurs propres conventions et procédures. C'est une pensée de la normalisation: chez Foucault, la connaissance n'est jamais très loin du pouvoir et celui-ci est toujours articulé à des savoirs (Caputo et Yount, 1993).

7. Intelligibilité qu'on s'efforce, au risque de me répéter, de ne pas réduire à une perspective cognitive stricte, mais qu'on tente de construire dans ses rapports à l'institution et en particulier aux savoirs pratiques qui lui sont constitutifs.

8. On aura compris qu'il ne s'agit pas de reprendre le débat sur l'institué et l'instituant dans le cadre de ce texte dont ce n'est pas le propos.

Ce n'est toutefois pas sur ce terrain du pouvoir que je cherche à construire la notion de pensée institutionnelle dans ses rapports avec le concept d'institution. Hors des questions foucaaldiennes de pouvoir, peut-on se demander, à l'instar de Mary Douglas (1986) si les institutions pensent et, si tel est le cas, comment pensent-elles? Douglas pose certes ce genre de problème, mais on est en droit de se demander si la pensée individuelle passe par et repose sur les institutions. « *Institutions do not just constrain options: they establish the very criteria by which people discover their preferences. In other words, some of the more important sunk costs are cognitive* » (DiMaggio et Powell, 1991 : 11).

De ce point de vue, l'institution constitue une unité supra-individuelle qui produit de la connaissance, mais non sous la forme classique de valeurs ou d'attitudes qu'une socialisation rondement menée ferait intérioriser aux sujets. Quel est le statut de ce savoir alors?

Institutionalization is fundamentally a cognitive process [...] Not norms and values but taken-for-granted scripts, rules, and classifications are the stuff of which institutions are made [...] rationalized and impersonal prescriptions [...] shared typifications, independent of any particular entity (1991 : 15).

Ainsi par exemple, les systèmes classificatoires (les catégories de temps et d'espace, le vocabulaire de la parenté, le dictionnaire culturel d'une société), les opérations logiques telles que la déduction, la causalité, l'inférence, etc., ainsi que les métaphores et les analogies de base constituent le répertoire culturel qu'une société met à la disposition des acteurs et des établissements et dont ils prennent connaissance à travers l'activité institutionnelle. Ceci soulève la redoutable question de savoir si l'activité de connaissance est une spécificité de l'instance individuelle ou s'il est possible d'envisager qu'une institution puisse penser et avoir une activité cognitive et à quelles conditions.

Partons du paradoxe suivant. Lorsque la critique d'un style et d'une forme de pensée, bref de la *Zeitgeist* d'une période historique donnée, s'opère à l'époque suivante, on se trouve devant une situation inusitée : la critique d'une pensée historiquement située ne peut se maintenir par elle-même si elle ne parvient pas à indiquer de façon convaincante comment elle-même se démarque du style de pensée ambiant et prédominant afin de maintenir la crédibilité et la légitimité de sa propre démarche ; en somme de sa méthode de travail intellectuel.

La sociologie classique s'est penchée sur cette question, à travers Durkheim et Weber notamment. Ces deux auteurs abordent de façon centrale le problème de la rationalité et, plus spécifiquement, la relation entre idées et institutions. Ils se demandent en fait, chacun à leur manière, comment les institutions pouvaient avoir une telle emprise sur « l'esprit » des sujets.

Institutions systematically direct individual memory and channel our perceptions into forms compatible with the relations they authorize. They fix processes that are essentially dynamic, they hide their influence, and they rouse our emotions to a standardized pitch on standardized issues. [...] Any problem we try to think about are automatically transformed into their own organisational problems (Douglas, 1986: 92).

Ainsi, Weber élabore une construction complexe autour du concept de rationalité et des formes institutionnelles qui en sont porteuses. Dans sa description des forces historiques de changement, Weber distingue deux secteurs: celui du marché caractérisé par une rationalité instrumentale et celui de la bureaucratie marquée au coin de la pensée institutionnelle, c'est-à-dire l'abstraction et la « routinisation ». Ses analyses des grandes religions sont exemplaires à cet égard: l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme demeurent des références incontournables de ce point de vue.

Chez Durkheim par contre, il s'agit d'expliquer comment le sujet est lié à l'ordre social, voire engagé activement envers cet ordre: toute la question de la solidarité s'y joue. La réponse qu'il construit est celle du système de classification. Sans entrer dans le détail des analyses durkheimiennes, la véritable solidarité trouve sa source dans un système de classification largement partagé; d'où cette insistance à porter au jour et à analyser comment les institutions opèrent les classifications, les généralisent et finalement les font entrer dans la tête des sujets – on aura reconnu ici le très classique problème de la socialisation.

La question pourrait donc se formuler comme suit: comment est-il possible de penser le soi en société sans recourir aux classifications établies et légitimées par les institutions? De façon subsidiaire: est-il possible de penser hors ou contre les institutions et leurs classifications? On conviendra qu'il vaille la peine de s'y arrêter quelque peu.

When all great thinkers of a period agree that the present day is like no other period, and that a great gulf divides us now from our past, we get a first glimpse at a shared classification. [...] When we also believe that

we are the first generation uncontrolled by the idea of the sacred, and the first to come face to face with one another as real individuals, [...] there is incontestably a collective representation (Douglas, 1986: 99).

Classification, catégorisation, étiquetage, typologie, schéma, genre, appellation : telles paraissent les opérations intellectuelles de base produites et légitimées par les institutions. Il est important de comprendre que ce ne sont pas les acteurs singuliers qui contrôlent de quelque manière les formes de classification en tant que processus cognitif. Comment dès lors ce savoir opère-t-il ? Comment les sujets sociaux sont-ils « socialisés » à la pensée institutionnelle ? Trois pistes s'offrent à la réflexion.

[...] cognitive models in which schemas and scripts lead decision makers to resist new evidence [...]; learning theories that emphasize how individuals organize information with the assistance of social categories [...]; and attribution theory, where actor infer motives post hoc from menus of legitimate accounts [...] (DiMaggio et Powell, 1991 : 15).

Douglas donne l'exemple de la classification des vins afin d'illustrer son propos. La nomenclature des vins constitue un système classificatoire qui a historiquement été basé sur une approche spatiale de type géographique. Ainsi l'appellation des vins de Bordeaux repose d'abord sur une subdivision du bordelais en sous-régions qui désignent autant de types de vins spécifiques : médoc, saint-émilion, graves, pomerol, saint-estèphe, pauillac, saint-julien, lesquels sont de nouveau subdivisés en premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième cru.

Pourtant en Californie, le système classificatoire est tout autre dans la mesure où il ignore la catégorisation géographique française et fonctionne entièrement sur le cépage. On n'y retrouve donc pas de vin de Napa ou de Sonoma, mais du merlot, du cabernet sauvignon, du chardonnay, du pinot noir, du zinfandel, etc. D'une classification à l'autre, non seulement y a-t-il incompatibilité, mais de plus s'y profile en filigrane une non-pertinence totale. Pourquoi des appellations aussi différentes pour désigner un produit de même nature ? Que permettent de faire ou de ne pas faire ces catégorisations tout à fait institutionnalisées ? Que nous révèlent-elles au juste du fonctionnement de la pensée institutionnelle ?

Après ce détour par la classification des vins, je propose de revenir à un champ d'activité déjà évoqué, et peut-être plus familier à certains : l'université. Y a-t-il dans cet établissement une pensée institutionnelle du type de celle qu'on vient d'évoquer ? Si oui,

quelle est-elle? J'avance qu'historiquement la pensée institutionnelle universitaire a connu trois phases non successives, qui se chevauchent l'une l'autre, la troisième étant plus récente. Ce savoir joue à la fois comme idéal régularisateur et comme équivalent général, c'est-à-dire le principe d'évaluation idéal contre quoi tout s'échange et tout circule dans l'institution. À l'idéal kantien de la « Raison », à l'idéalisme allemand de la « Culture », succède aujourd'hui peu à peu le principe réaliste de l'excellence comme savoir intégrateur de toutes les activités institutionnelles de l'établissement universitaire.

Je propose de plus que ce savoir institutionnel, qui se généralise de plus en plus, agit comme système de classification de l'ensemble des activités universitaires, mais aussi et surtout des acteurs que sont les professeurs, les chercheurs et les étudiants; bref, tous sont évalués à l'aune du principe de l'excellence, sont classés et hiérarchisés en fonction de ce principe.

Alors il faut bien accepter que nous sommes dans des institutions d'excellence, que nous sommes engagés dans un programme d'excellence dans chacune de nos institutions, [...] que mes recherches doivent répondre à l'excellence. L'excellence est plus qu'une manière de vivre, c'est vraiment la grande idéologie de notre fin de siècle (Rocher, 1995: 13).

On a donc les excellents chercheurs, ceux qui sont subventionnés au plus haut niveau, ceux qui publient dans les revues internationales les plus prestigieuses et les mieux cotés, ceux qui dirigent des centres de recherche reconnus, des équipes de chercheurs, des doctorats, éventuellement des revues tout en siégeant sur les conseils d'administration des organismes les plus stratégiques dans leur champ. Et les autres: les chercheurs modestes qui ne peuvent prétendre à tout ce à quoi les précédents ont accès, qui ont une activité de recherche ne possédant ni l'envergure, ni l'étendue des premiers, qui n'ont pas accès à des moyens importants d'infrastructure de recherche, qui ne peuvent publier dans les meilleures revues, etc.

Les organismes universitaires [...] conditionnent, par exemple, les orientations de nos recherches, qui sont de plus en plus prédéterminées. Ils conditionnent le type de publication qu'on va faire: il faut que ce soit dans des revues internationales avec comité de lecture. Ils conditionnent la vie de nos revues universitaires. Ils ont même des normes et des règles sur le rythme de diplomation de nos étudiants. Si un de mes étudiants prend plus de 40 mois pour faire sa maîtrise, je viens de perdre des points pour ma prochaine subvention. Ils dirigent également le type de rayonnement de nos recherches (Rocher, 1995: 12).

Il n'en va pas ainsi des seuls acteurs. Tout est désormais examiné et passe sous les fourches caudines du principe de l'excellence. Recherche, enseignement, publications et revues, centres et chaires, colloques et organismes, rien n'échappe à l'excellence comme principe intégrateur de toutes les activités universitaires. Ce principe se veut unité de valeur à l'aune de laquelle tout est mesuré ; il est à se demander si cette unité est purement interne ou si elle a une portée universelle. Cela demeure une question à examiner.

L'important toutefois pour notre propre réflexion reste de savoir quels effets ce modèle de régulation a effectivement dans la structuration et l'organisation du corps universitaire. On convient qu'il s'agit d'un dénominateur commun qui permet la quantification des activités universitaires, lesquelles sont longtemps demeurées incommensurables. D'où une hiérarchisation très forte du milieu qui prend forme sur la base de l'opération de traduction du principe d'excellence en mesure quantifiée d'activités de travail. Cette hiérarchisation d'un nouveau genre remplace les anciennes hiérarchies qui ont longtemps prévalu dans les milieux universitaires. Ces anciennes hiérarchies deviennent en quelque sorte obsolètes, bouleversant ainsi autant les conventions établies que les cadres de référence, les dispositions et les scénarios habituels des acteurs concernés.

Ce déséquilibre en faveur de la recherche subventionnée, nous en souffrons tous. Ceux qui n'ont pas de subvention de recherche en souffrent parce qu'ils sont dévalorisés en comparaison de ceux qui font de la recherche. Ceux qui font de la recherche en souffrent parce que les exigences des organismes subventionnaires pour nous donner notre petit filet d'argent sont devenues énormes. [...] j'observe autour de moi que des collègues de ma génération ont complètement décroché de la recherche subventionnée, à cause de ses exigences et de ses aléas (Rocher, 1995 : 13).

L'institution de la recherche et de l'enseignement dans l'établissement universitaire connaît, sur le plan des savoirs pratiques et des connaissances empiriques qu'elle recèle, des transformations fondamentales selon l'insertion du principe d'excellence dans la pensée institutionnelle et, en conséquence, de la reconstitution de cette dernière à partir dudit principe. Ce n'est pas uniquement d'une virtualité dont je parle, mais de processus effectifs de mutations de l'institution. Ceux-ci ne peuvent intervenir que s'ils sont accompagnés et répercutés dans la pensée institutionnelle, dans ses cadres de référence, dans ses systèmes de classification, dans ses schèmes cognitifs. Le principe d'excellence constitue le point nodal d'où la pensée institutionnelle impose.

* * *

Au contraire de ce que d'aucun pourrait croire à prime abord, l'institution et l'établissement ne coïncident pas toujours, du moins d'un point de vue historique. De l'un à l'autre, ont toujours existé des passerelles, des liens de diverses natures, des échanges et une circulation qui ont pu faire croire parfois à une correspondance, voire à un chevauchement complet entre les deux. La radicalisation de l'opposition binaire et dichotomique institution/organisation provient de la confusion, notamment conceptuelle, déjà indiquée.

L'université s'avère un bon exemple à cet égard. Pendant fort longtemps, on a pensé que l'établissement était l'institution, qu'il y avait identification complète entre l'un et l'autre, établissant ainsi le terrain le plus fertile pour que se crée l'opposition radicale entre institution et organisation. Opposition qui a tôt fait de dresser ces deux entités l'une contre l'autre qui au nom des différences entre rationalité culturelle et rationalité instrumentale, qui au nom des priorités orientées en finalité ou des priorités orientées vers les moyens. Opposition qui de surcroît a pour effet de permettre aux savants de défendre leur position dans la division du travail et la structure sociale.

En brisant l'opposition binaire par l'introduction d'une troisième entité, l'établissement, on se donne les moyens de construire théoriquement et les concepts de la triade et les rapports que chacun entretient avec les autres. Ainsi l'université devient un établissement d'enseignement supérieur et de recherche dans lequel cohabitent de façon conjointe, mais en tension, institution et organisation; leurs rapports varient en fonction des périodes historiques prises en considération.

L'établissement s'avère un analyseur irremplaçable de l'institution en ce qu'il permet de cerner en un espace précis, mais selon des temporalités propres à l'institution, ce qu'il en est de la recherche et de l'enseignement. De son côté, le rituel s'inscrit comme le révélateur le plus puissant et le plus marqué de l'institution, en particulier dans les cérémonies formelles qu'il met en place. Enfin, la pensée institutionnelle renvoie au cadre de référence et aux systèmes classificatoires qui autorisent les acteurs à développer leurs capacités et leurs habiletés. Le principe d'excellence en constitue l'exemple le plus probant.



Bibliographie

- Bourdieu, Pierre (1982), *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit.
- Caputo, John, et Mark Yount (dir.) (1993), *Foucault and the Critique of Institutions*, University Park, Pennsylvania State University Press.
- Di Maggio, Paul, et Walter W. Powell (1991), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, University of Chicago Press.
- Douglas, Mary (1986), *How Institutions Think?*, Syracuse, Syracuse University Press.
- Foucault, Michel (1972), *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard.
- Freitag, Michel (1993), « La recherche dans l'université et la société. Le bateau ne coule pas encore, mais l'eau monte... », *Société*, 11 (été), p. 7-42
- Giddens, Anthony (1987), *Sociology. A Brief but Critical Introduction*, New York, Harcourt, Brace, Jovanovich.
- Hawes, Joseph (1991), *The Children's Rights Movement. A History of Advocacy and Protection*, Boston, Twayne Publishers.
- Molino, Jean (1978), « Sur la situation du symbolique », *L'Arc*, 72, p. 20-25
- Ramognino, Nicole (1996), « Pour une axiomatique du social ou pour une pragmatique de la recherche? », *L'observation dans les sciences sociales*.
- Rocher, Guy (1995), « L'idéologie de l'excellence devient un élitisme radical », *Université*, 4, 2 (février), p. 11-14
- Rousseau, François (1989), *La croix et le scalpel. Histoire des augustines et de l'Hôtel-Dieu de Québec*, vol. 1: 1639-1897, Québec, Septentrion.
- Rousseau, Jean-Jacques (1966), *Émile ou De l'éducation*, Paris, Garnier-Flammarion.
- Simard, Jean-Jacques (1995), « À propos de la direction d'un département universitaire », *Bulletin d'information de l'ACSALF* (mars), p. 20-21.
- Turmel, André (1992), « Fonctions critiques. Les limites du développement », dans J.-J. Courtine et Georges Leroux (dir.), *Sédiments*, Montréal, Hurtubise HMH, p. 197-220.